Initiales de la DG/Gref.-trés.

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 4 mars 2024 à 20 h 06, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Absences: aucune absence

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 06 et déclare la séance ouverte.

### 2024-03-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'adopter** l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

### Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour

### **ADMINISTRATION**

- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2024
- 5. Première période de questions du public
- 6. Autorisation des comptes
- 7. Rapports des différents comités
  - a. Mairie
  - b. Travaux publics
  - c. Régie incendie
  - d. Loisirs
  - e. Environnement
  - f. Trans-Appel
  - g. Urbanisme
- 8. Dépôt des états financiers 2023
- Dépôt de la liste des contrats de 2000\$ totalisant plus de 25 000\$ avec un même fournisseur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Initiales de la DG/Gref.-trés.

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

- 10. Adoption du second projet de règlement 2024-03 modifiant zonage relatif à la superficie des mini-entrepôts
- 11. Avis de motion et dépôt de règlement 2024-04 ilots de chaleur
- 12. Avis de motion et dépôt du règlement 2024-05 modifiant le règlement de zonage 2004-6 pour ajout d'usage érablière accessoire à l'habitation dans la zone rd3
- 13. Nomination du vérificateur comptable et octroi du mandat de vérification comptable et assistance.
- 14. Renouvellement d'adhésion à la Chambre de commerce de la région de Windsor
- 15. Formation ADMQ-Zone 16 mai 2024
- 16.Déclaration du nombre de postes pour lesquels une autre langue que le français est requise
- 17. Acquisition d'une partie du lot 3677664
- 18. Résolution projet Vélo

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

19. Résolution adoptant les données relatives au rapport annuel de la Régie incendie pour la municipalité de Val-Joli pour transmission à la MRC du Val-St-François

#### **TRANSPORT**

20. Produits pétroliers

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. Dérogation mineure lot 3 677 632 - 331 11e rang

22. Nomination au CCU

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **AUTRES**

23. Affaires nouvelles et suivi

a. Motion de félicitations

24. Deuxième période de questions 25. Correspondance

25. Correspondance 26. Levée de l'assemblée

### **ADMINISTRATION**

### 2024-03-02 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par la conseillère Johanne Maurice et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024.

### 2024-03-03 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2025

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2024, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 février 2024.

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

### 5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3 citoyens sont présents. Il n'y a pas de questions.

### 2024-03-04 6. AUTORISATION DES COMPTES

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

### MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

1 mars 2024

Liste des paiements émis (du 2024-02-07 au 2024-03-05)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	<b>Description</b> Montant
202400083 (I)			2024-02-13	67	MINISTRE DU REVENU DU	6 293,43 \$
202400084 (I)			2024-02-13	68	RECEVEUR GENERAL DU	2 483,18 \$
202400085 (I)	8262		2024-02-13	745	FIDUCIE DESJARDINS	2 035,47 \$
202400087 (I)			2024-02-15	1	ACTION PARTAGE WINDSOR	500,00 \$
202400088 (I)			2024-02-15	1360	ADN COMMUNICATION	50,41 \$
202400090 (I)			2024-02-15	143	BELL CANADA	87,34 \$
202400091 (I)			2024-02-15	28	hydro	299,93 \$
202400092 (I)			2024-02-15	638	Fonds d'information sur le	35,00 \$
202400093 (I)			2024-02-15	1072	PHILIPPE LAPLANTE	60,00 \$
202400094 (I)			2024-02-15	899	JEAN-LUC TREMBLAY	60,00 \$
202400095 (I)			2024-02-15	1000	VALORIS	1 674,00 \$
202400112 (I)			2024-02-22		COGECO Connexion Inc.	80,43 \$
202400113 (I)			2024-02-22		hydro	110,82 \$
202400114 (I)			2024-02-22		RÉGIE INTERMUN.	58 261,25 \$
202400115 (I)			2024-02-22		Régie inter. sanitaire des	4 687,00 \$
202400116 (I)	8263		2024-02-22		SOCIÉTÉ CANADIENNE DES	111,74 \$
202400118 (I) Client:	8264		2024-02-26	1533	GESTION CLAUDE COTE INC.	. Remboursement au crédit, 700,00 \$
202400119 (A)			2024-03-01	475	ACIER DAVID SIMMONDS	294,28 \$
202400120 (A)			2024-03-01	637	ADMQ - ZONE ESTRIE	86,23 \$
202400121 (A)			2024-03-01	929	ATELIER LAVOIE	305,97 \$
202400122 (A)			2024-03-01	1109	Buropro Citation inc.	395,84 \$
202400123 (A)			2024-03-01	947	ROLLAND CAMIRÉ	105,00 \$
202400124 (A)			2024-03-01	1191	COMMUNIC. NELSON	197,76 \$
202400125 (A)			2024-03-01	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	105,00 \$
202400126 (A)			2024-03-01	1314	VINCENT CÔTÉ	105,00 \$
202400127 (A)			2024-03-01	1534	F.D. JUL inc.	258,69 \$
202400128 (I)	8265		2024-03-01	993	FÉLIX NORMANDIN	200,00 \$
202400129 (I)	8266		2024-03-01	638	Fonds d'information sur le	25,00 \$
202400130 (A)			2024-03-01	977	IN-FO.CA	1 262,80 \$
202400131 (I)	8267		2024-03-01	153	BIJOUTERIE CLAUDE	172,46 \$
202400132 (A)			2024-03-01	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	, ,
202400133 (A)			2024-03-01	1365	LES ENTREPRISES JF	1 939,85 \$
202400134 (A)			2024-03-01	109	LIGNES ELECTRIQUES	1 787,41 \$
202400135 (A)			2024-03-01	35	LOCATION WINDSOR INC.	105,27 \$
202400136 (A)			2024-03-01	1292	LONGUS ESTRIE - 8348871	1 313,93 \$
202400137 (I)	8268		2024-03-01	1535	Morgane St-Pierre	216,49 \$
202400138 (A)			2024-03-01	1072	PHILIPPE LAPLANTE	60,00 \$



Initiales de la DG/Gref.-trés.

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

202400139 (A)		2024-03-01	1476	PITNEYWORKS	927,00 \$
202400142 (A)		2024-03-01	89	RAYMOND CHABOT GRANT	5 346,33 \$
202400143 (A)		2024-03-01	1345	THERRIEN COUTURE JOLI-	373,67 \$
202400144 (A)		2024-03-01	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	2 056,75 \$
202400145 (A)		2024-03-01	41	MRC DU VAL-SAINT-	420,83 \$
202400146 (A)		2024-03-01	60	PIECES D'AUTO BILODEAU	5,95 \$
202400147 (A)		2024-03-01	885	PITNEY BOWES LEASING	154,70 \$
202400148 (I)	8269	2024-03-01	8	Retraite QUÉBEC	4 482,44 \$
202400149 (A)		2024-03-01	409	CHERBOURG	290,28 \$
202400150 (A)		2024-03-01	1519	URBATEK	4 186,59 \$
202400151 (A)		2024-03-01	62	VILLE DE WINDSOR	79 655,64 \$
202400152 (A)		2024-03-01	14	VIVACO groupe coopératif	322,97 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000

184 989,70 \$

**Total des paiements** 

184 989,70 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 119 697,04 \$
Total des dépôts direct 65 292,66 \$

184 989,70 \$

Total des paies émises (du 2024-02-07 au 2024-03-05)

Dépôt direct et chèque

 Dépôt direct:
 18 084,03 \$

 Chèque:
 0,00 \$

 Total:
 18 084,03 \$

### 7. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

### a) Mairie:

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- la patinoire est maintenant fermée, la glace ne tient plus.
- L'équipe de voirie va retirer un peigne d'un des camions pour être prêt en cas de réparation de chemin à faire.
- L'entretien printanier du parc St-Antoine est en cours, il y avait des branches et arbres dangereux à retirer.
- b) Travaux publics et hygiène du milieu : le conseil mentionne que nous avons fait des économies de fuel et d'abrasifs en raison des faibles chutes de neige et de la température au-dessus des normales actuelles.
- c) Régie des incendies: le conseiller Philippe Verly mentionne que le processus d'embauche du nouveau directeur est en cours et que le poste de la secrétaire-comptable est aussi affiché.
- d) Loisirs, culture, familles et aînés: la conseillère Johanne Maurice mentionne qu'il y a 9 nouveau-nés d'inscrits à la tournée qui aura lieu dimanche le 10 mars. Le carnaval vagabond doit avoir lieu le 10 mars au parc du rang 10 si la température le permet.
- e) Dossier environnement : pas de sujet.
- f) Trans-Appel: le conseiller Gilles Perron mentionne qu'une subvention de près de 164 000\$ a été versée aux 2 organismes en Transport collectif, dont la moitié pour Trans-Appel. Cette somme est dédiée au transport collectif.

# Initiales du maire Initiales de la

DG/Gref.-trés

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

g) Urbanisme : le maire Rolland Camiré mentionne qu'une rencontre de formation a eu lieu le 29 février à laquelle il a assisté avec le président du CCU Philippe Laplante concernant le traitement des demandes de démolition en lien avec le patrimoine et la planification urbanistique de la municipalité,

### 8. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La directrice générale greffière-trésorière dépose les états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2023 et le rapport du vérificateur.

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE 2000\$ TOTALISANT PLUS DE 25 000\$ AVEC UN MÊME FOURNISSEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

La directrice générale greffière-trésorière dépose la liste des contrats de 2000\$ totalisant plus de 25 000\$ avec un même fournisseur du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. La liste sera publiée sur le site internet de la municipalité.

### 2024-03-05

10. <u>ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-03 MODIFIANT ZONAGE RELATIF À LA SUPERFICIE DES MINIENTREPOTS.</u>

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Val-Joli;

**CONSIDÉRANT QU**'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite modifier la superficie maximale permise pour un mini-entrepôt;

**CONSIDÉRANT QU**'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller Philippe Verly lors de la session du 5 février 2024:

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 mars sur le projet de règlement numéro 2024-03;

### EN CONSÉQUENCE.

il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu unanimement

QUE soit adopté le second projet de règlement numéro 2024-03.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

### 11. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-04 RELATIF AUX ILOTS DE CHALEUR

Le conseiller Raymond Côté, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-04 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2004-05 dans le but :

- D'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'ilot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.
- Une dispense de lecture est faite, conformément à la loi;
- Dépose le projet de règlement numéro 2024-04.

## 12. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2024-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-6 POUR AJOUT D'USAGE ÉRABLIÈRE ACCESSOIRE À L'HABITATION DANS LA ZONE RD3

Le conseiller Gilles Perron, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-05 modifiant le règlement de zonage 2004-6 dans le but :

- d'ajouter l'usage conditionnel érablière accessoire à l'habitation dans la zone RD-3;
- Une dispense de lecture est faite, conformément à la loi;
- Dépose le projet de règlement numéro 2024-05.

### 2024-03-06

## 13. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE ET OCTROI DU MANDAT POUR VÉRIFICATION COMPTABLE ET SERVICES COMPTABLES POUR L'ANNÉE 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire s'adjoindre les services d'une firme pour les travaux de vérification comptable et services comptables pour l'année 2024.

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Raymond Chabot Grant Thornton a déposé une offre de service pour l'année 2024;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté Appuyé par le conseiller Gilles Perron Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre de vérificateur comptable pour l'année 2024;

**D**'octroyer le contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour les services comptables et la vérification comptable pour l'année 2024. Le coût pour les travaux réguliers de vérification comptable est de 18 900\$ plus taxes excluant les travaux supplémentaires à la vérification comptable et toute autre reddition de compte de subvention.

DG/Gref.-trés.

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

### 2024-03-07

### 14. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION DE WINDSOR

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite renouveler son adhésion à la Chambre de commerce de la région de Windsor afin d'encourager l'essor économique de la région

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly Appuyé par le conseiller Jonathan Morin Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** renouveler son adhésion pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 au montant de 120\$ plus taxes.

### 2024-03-08 15. FORMATION ADMQ-ZONE 16 MAI

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ zone Estrie propose une formation en sécurité civile et une présentation du MAMH Estrie lors d'une activité qui se tiendra le 16 mai prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inscription de 3 personnes par municipalité est offerte exceptionnellement pour cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité encourage l'acquisition et le maintient de compétences pour son personnel;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron Appuyé par le conseiller Sylvain Côté Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D**'inscrire la directrice, l'adjointe et le responsable de voirie à l'activité du 16 mai de l'ADMQ-zone Estrie au coût de 75\$ plus taxes pour les 3 inscriptions.

### 2024-03-09

### 16. DÉCLARATION DU NOMBRE DE POSTES POUR LESQUELS UNE AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS EST REQUISE

**CONSIDÉRANT QUE** Les organismes de l'Administration (ministères, organismes gouvernementaux, organismes municipaux, organismes scolaires, organismes du réseau de la santé et des services sociaux ou institutions parlementaires) doivent faire preuve d'exemplarité en matière d'utilisation du français. La politique linguistique de l'État, élaborée par le ministre de la Langue française et approuvée par le gouvernement, remplace la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a l'obligation de

- Respecter le droit des travailleuses et travailleurs d'exercer leurs activités en français.
- Utiliser le français dans les communications écrites adressées à notre personnel;
- Utiliser uniquement le français, notamment dans nos communications orales et écrites intergouvernementales, dans nos communications avec les personnes morales établies au Québec ainsi que pour la rédaction de nos avis de convocation, de nos procès-verbaux d'assemblées et de nos contrats.

Initiales de la DG/Gref.-trés.

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

- Rédiger en français les offres d'emploi ainsi que les contrats de travail individuels, les formulaires de demande d'emploi, les documents ayant trait aux conditions de travail et les documents de formation produits à l'intention de notre personnel.
- Prendre les moyens raisonnables pour éviter d'exiger la connaissance d'une autre langue que le français pour l'accès à un emploi ou le maintien en poste d'une personne, en remplissant les conditions suivantes :
  - avoir évalué les besoins linguistiques réels associés aux tâches à accomplir;
  - s'être assuré que les connaissances linguistiques déjà exigées des autres membres du personnel sont insuffisantes pour permettre l'accomplissement des tâches en question;
  - avoir restreint le plus possible le nombre de postes auxquels se rattachent des tâches dont l'accomplissement nécessite la connaissance d'une autre langue.
  - o Indiquer le nombre de postes pour lesquels la connaissance d'une autre langue que le français.

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des postes et tâches réalisées par le personnel de la municipalité de Val-Joli n'exigent aucune connaissance d'une langue autre que le français;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice Appuyé par le conseiller Raymond Côté Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** déclarer qu'aucun poste ne requiert une autre langue que le français pour la municipalité de Val-Joli.

### 2024-03-10 17. ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3677 664

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 3 677 664 empiète sur une partie de l'actuel emplacement du chemin Coutu suite à la réforme cadastrale;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriétaire du lot souhaite régulariser la situation de son lot et demandera un nouveau lotissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie du lot actuel qui empiète sur le chemin Coutu serait cédé gratuitement à la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron Appuyé par la conseillère Johanne Maurice Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la municipalité de Val-Joli s'engage à défrayer uniquement les coûts de frais de notaire pour l'acquisition du lot cédé et n'engagera aucun autre frais, les frais d'arpentage, de permis de lotissement et de description technique seront à la charge du propriétaire du lot actuel.



### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

#### 2024-03-11

## 18. <u>SUPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET PILOTE DE CENTRALE DE PRET D'ÉQUIPEMENTS DE VELO DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS</u>

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire du Val-Saint-François a accepté d'être au cœur d'un projet pilote de mise en place d'une centrale de prêt d'équipements facilitant la pratique d'activité physique et de plein air, coordonné par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie :

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet pilote est réalisé notamment en partenariat avec le CIUSSSE de l'Estrie, le centre de services scolaires des Sommets, la Maison de la Famille Les Arbrisseaux, la MRC du Val Saint-François, Action Sport vélo et les villes de Richmond et Windsor ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet pilote a été rendu possible grâce à une mesure du ministère de l'Éducation:

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif de doter le Val-Saint-François d'une flotte de vélos et d'accessoires connexes est de favoriser la pratique du cyclisme en prêtant les équipements aux membres de la communauté (municipalités, organismes, écoles, citoyens et citoyennes);

**CONSIDÉRANT QUE** cette flotte est gérée par la Maison de la Famille Les Arbrisseaux à Windsor et qu'elle sera mise à la disposition de l'ensemble des organismes et municipalités sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à l'existence de cette flotte, un organisme (ex : un camp de jour ou une école) ou une municipalité pourra dès le printemps 2024 emprunter différents équipements pour une période donnée afin de réaliser des sorties ou des activités à vélo ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux remorques fermées (dimensions de 8,5' x 14' et poids nominal brut de 7000lbs) sont mises à la disposition de la centrale afin de permettre de transporter les différents équipements, mais qu'aucun véhicule et aucune ressource humaine n'est affectée au projet pilote afin d'en effectuer le transport et le déplacement sur le territoire de la MRC.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par la conseillère Johanne Maurice et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil de la municipalité de Val-Joli souhaite que le projet vélo soit autonome au niveau du transport d'équipement en faisant appel aux transporteurs et commerçants locaux.

### SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

### 2024-03-12

19. ADOPTION DES DONNÉES RELATIVES AU RAPPORT ANNUEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE 2023 POUR LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI POUR TRANSMISSION À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec mandate la MRC du Val-Saint-François afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité et incendie

Initiales de la DG/Gref.-trés.

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli doit compléter sa partie du rapport annuel en matière de sécurité et incendie de 2023 et la transmettre à la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron Appuyé par le conseiller Philippe Verly Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D**'entériner la transmission du rapport annuel en matière de sécurité incendie 2023 pour la partie de la municipalité de Val-Joli à la MRC du Val-Saint-François.

### TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

### 2024-03-13 20. PRODUITS PÉTROLIERS

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Val-Joli souhaite obtenir des prix pour la fourniture de produits pétroliers,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin Appuyé par la conseillère Johanne Maurice Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025

### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

### AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 2024-03-14 21. DÉROGATION MINEURE LOT 3 677 632 – 331, 11<sup>E</sup> RANG

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure afin d'accepter :

- Qu'un agrandissement de 32 pieds par 32 pieds soit fait au garage privé pour obtenir une superficie totale de tous les bâtiments accessoires de 243,56 mètres carrés, alors que le règlement de zonage no. 2004-6, à l'article 7.9, exige une superficie totale maximale des bâtiments accessoires de 185,8 mètres carrés pour les terrains ayant une superficie de plus de 3 716.3 mètres carrés.

**CONSIDÉRANT QUE** le garage privé est pour un usage résidentiel et qu'il n'est pas possible d'y faire un usage commercial selon la règlementation en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur s'est engagé lors de sa présentation à respecter la règlementation au niveau de l'usage et affirme que c'est strictement pour des activités personnelles en prévision de sa retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement du garage privé sera d'un pied plus bas que la hauteur du garage existant;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement comportera une porte de garage de 10 pieds par 12 pieds ainsi qu'une porte régulière ;

CONSIDÉRANT QUE le garage n'impacte pas ou peu le voisinage ;

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation mineure demandée, telle quelle.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly Appuyé par le conseiller Raymond Côté Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'accorder la dérogation mineure à condition que le garage maintienne un usage conforme au zonage et soit pour des activités personnelles. Aucun véhicule commercial ne sera autorisé si le zonage ne le permet pas. Cette résolution devra être déposée comme condition à l'émission du permis de construction requis.

#### 2024-03-15 22.NOMINATION AU CCU.

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite prévoir un remplaçant pour le comité consultatif d'urbanisme et prévoir la formation de ce remplaçant;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté Appuyé par le conseiller Jonathan Morin Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE** nommer le conseiller Sylvain Côté à titre de remplaçant au comité consultatif d'urbanisme. Sa nomination deviendra effective dès le départ d'un membre représentant du conseil municipal au comité consultatif d'urbanisme.

### **LOISIRS ET CULTURE**

### 23. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

### a. MOTION DE FÉLICITATIONS CAPORAL TARDIF

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-JOLI FÉLICITE

Le Caporal Dave Tardif pour son passage de la vie militaire à la vie civile qui aura lieu le 24 mai prochain.

Après s'être engagé en tant que technicien de véhicule réserviste à la 52e ambulance de campagne à Sherbrooke, Cpl Tardif a intégré la force régulière en mars 2017. Sa formation complétée, il a été affecté au 1er bataillon du Royal 22e Régiment en mai 2019. Il a ainsi œuvré au sein des Forces armées en Ontario, en Alberta et au Manitoba avant de demander à être transféré au service de maintenance de Sherbrooke en mars 2022. Natif de l'Estrie, il a pris la décision de s'installer à Val-Joli l'an dernier En mai prochain, il quittera la force régulière pour rejoindre le marché du travail civil. Cependant, il continuera à servir dans la réserve à temps partiel en tant qu'opérateur de matériel mobile de soutiens afin de préserver l'esprit de camaraderie qu'il apprécie tant au sein de l'armée.

Selon ses pairs, le Cpl Tardif a eu une carrière mouvementée mais simple. Il s'est démarqué par sa débrouillardise, sa franchise et sa résilience tout au long de sa carrière

C'et avec plaisir que la municipalité de Val-Joli le compte maintenant parmi ses citoyens et le félicite pour son parcours.

### Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 4 mars 2024

### 24. 2º PÉRIODE DE QUESTION

Signé à Val-Joli en date du \_\_\_\_\_

Rolland Camiré, maire

Pas de questions.

### 25. CORRESPONDANCE

### 2024-03-16 26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Maire

•	étant épuisés, il est proposé par le conseiller nce soit levée à <b>20h45.</b> Adoptée à l'unanimité
Rolland Camiré,	Marie-Céline Corbeil,

Directrice générale et greffière-trésorière

### RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».